

QUE monsieur François Turenne, directeur général des finances, du développement et de la coordination ainsi que membre, président et directeur général par intérim de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, cadre supérieur classe II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux, administrateur d'État II, au salaire annuel de 94 000 \$, à compter du 14 avril 1998;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur François Turenne.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

29824

Gouvernement du Québec

Décret 473-98, 8 avril 1998

CONCERNANT la nomination de monsieur Bryant McDonough comme secrétaire adjoint au Comité ministériel des affaires régionales et territoriales du ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Bryant McDonough, sous-ministre adjoint par intérim au ministère de l'Emploi et de la Solidarité, cadre supérieur classe III, soit nommé secrétaire adjoint au Comité ministériel des affaires régionales et territoriales du ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, au salaire annuel de 94 299 \$, à compter du 14 avril 1998;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Bryant McDonough.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

29825

Gouvernement du Québec

Décret 474-98, 8 avril 1998

CONCERNANT la nomination de monsieur Jacques Joli-Coeur comme sous-ministre adjoint au ministère de la Culture et des Communications

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Jacques Joli-Coeur soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de la Culture et des Communications, administrateur d'État II, au salaire annuel de 99 729 \$, à compter du 14 avril 1998;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Jacques Joli-Coeur.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

29826

Gouvernement du Québec

Décret 475-98, 8 avril 1998

CONCERNANT la nomination de madame Madeleine Gagné comme sous-ministre adjointe au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Madeleine Gagné, directrice de la planification stratégique au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, cadre supérieure classe IV, soit nommée sous-ministre adjointe à ce même ministère, administratrice d'État II, au salaire annuel de 80 302 \$, à compter du 14 avril 1998;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Madeleine Gagné.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

29827